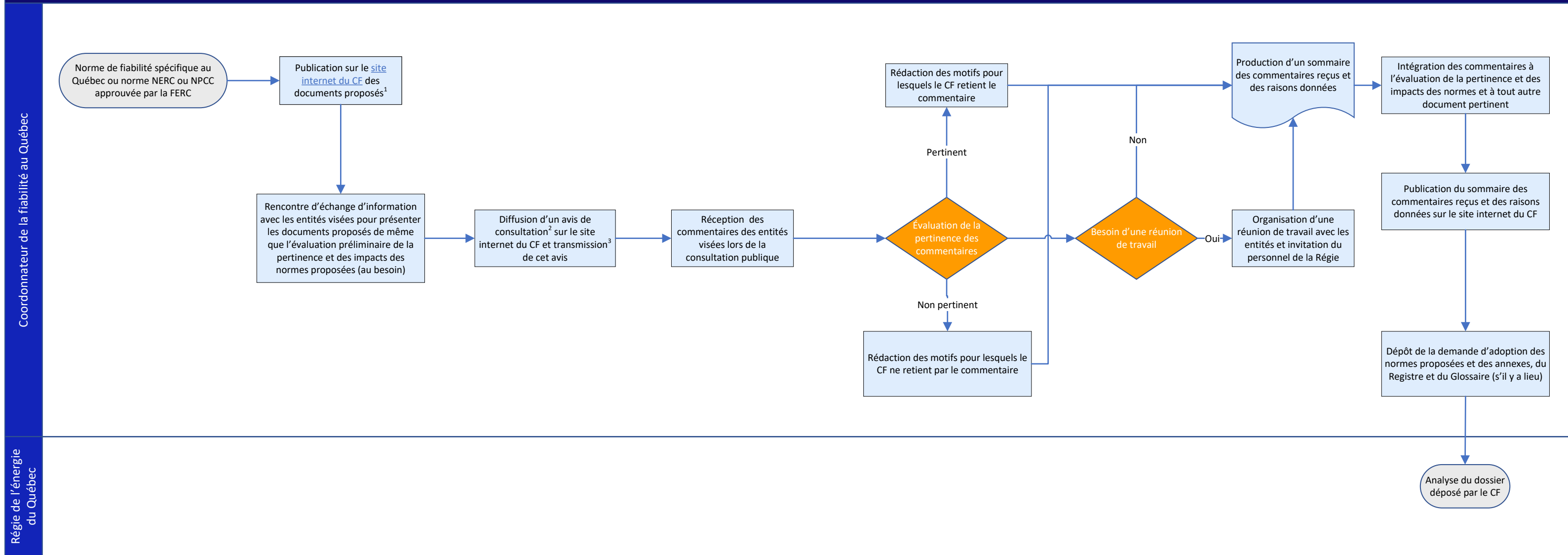


Processus de consultation préalable au dépôt des normes de fiabilité et documents connexes



Légende:
 CF Coordonnateur de la fiabilité au Québec
 FERC Federal Energy Regulatory Commission
 NERC North American Electric Reliability Corporation
 NPCC Northeast Power Coordinating Council
 Glossaire Glossaire des termes et acronymes relatifs aux normes de fiabilité
 Registre Registre des entités visées par les normes de fiabilité

1 Documents à publier:
 - Normes de fiabilité proposées;
 - Sommaire des nouvelles normes et des modifications proposées, incluant une évaluation préliminaire de la pertinence et des impacts*;
 - Annexe Québec afférente à chaque norme proposée;
 - Registre (si applicable);
 - Glossaire (si applicable);
 - Justification technique des normes (si applicable);
 - Guide d'application des normes (si applicable).

***Évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact pour une norme de performance:**
 L'évaluation préliminaire des exigences de la norme dont les impacts monétaires seront connus ultérieurement aux termes d'études inclut les éléments suivants : les hypothèses retenues, une description sommaire des études à mener, une évaluation du niveau d'incertitude, une évaluation des délais entre l'adoption de la norme et la résolution de l'incertitude et le moyen proposé pour effectuer le suivi et le contenu, s'il y a lieu

2 Contenu de l'avis de consultation:
 - Durée de la consultation;
 - Demande de commentaires écrits portant sur:
 i. Les normes de fiabilité proposées;
 ii. Les modifications proposées aux documents complémentaires (annexe normative, Registre et Glossaire);
 iii. L'évaluation préliminaire de la pertinence et des impacts des normes proposées;
 iv. Les activités et les coûts liés à la mise en œuvre des changements proposés.

3 Liste des destinataires de l'avis:
 - Régie de l'énergie;
 - NERC;
 - NPCC;
 - Coordonnateurs de la fiabilité du NPCC
 - Entités inscrites au Registre;
 - Toute nouvelle entité devant être inscrite au Registre.

Révision: 2024-08-15
 Selon le processus de consultation préalable au dépôt des normes de fiabilité pour adoption par la Régie de l'énergie approuvé par la décision D-2023-049.

Modifié par: Jonathan Landry-Leclerc, ing., MBA.
 (Unité – Affaires réglementaires du Coordonnateur de la fiabilité analyse et encadrements)